

CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 8 FEVRIER 2022



PROCES-VERBAL DE LA REUNION



DOSSIER DE LA REUNION



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE NEMOURS SAINT PIERRE (SIAEP)
41 QUAI VICTOR HUGO - 77140 NEMOURS

POLE EAU POTABLE EN CHARGE DE LA GESTION DELEGUEE DU SERVICE DES COMMUNES DE :



Cliquez sur la carte pour accéder au site

Aufferville, Bagneaux sur Loing, Chatenoy, Chevrainvilliers, Darvault, Fay Lès Nemours, Nemours, Ormesson, et Saint Pierre Lès Nemours

POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF EN CHARGE DE LA GESTION DELEGUEE DU SERVICE DES COMMUNES DE :



Cliquez sur la carte pour accéder au site

Bagneaux sur Loing, Darvault, Nemours, Poligny, et Saint Pierre Lès Nemours



COMMUNES (10) / REPRÉSENTANTS (30) Compétences eau potable et assainissement (4 communes/12 membres) Compétence eau potable seule (5 communes/15 membres) Compétence assainissement seul (1 commune/3 membres)		PRÉSENTS Quorum eau 9 Quorum Asst 6	POUVOIRS À	ABSENTS EXCUSÉS	ABSENTS
		Eau (15) Asst (5)	(4)	(4)	(9)
Aufferville (eau potable)	BRIAND THIERRY	X			
	VALLERY THIERRY	X			
	MORISSEAU VINCENT	X			
	BONHOMME MARINA (s)				
Bagneaux sur Loing (eau potable et assainissement)	JARDIM-VIEIRA Orlando				X
	COFRECES Segundo	X			
	PETIT Michel		COFRECES Segundo	X	
	MONNERIE Dominique (s)				
Châtenoy (eau potable)	BEAUVAIS Evelyne	X			
	VALEUR Patrick		BEAUVAIS Evelyne	X	
	DOUANNE Bruno				X
	SCALABRE Aude (s)				
Chevrainvilliers (eau potable)	MAUCCI Xavier	X			
	ORIGNE Thierry	X			
	CLERGEOT Philippe				X
	VERHUST Annie (s)				
Darvault (eau potable et assainissement)	BROCHON ERIC				X
	DEMASSON Frédéric				X
	(en attente de designation)				
	JEULIN Fabrice (s)				
Faÿ-lès-Nemours (eau potable)	BADJA Hanspeter	X			
	PAVIE Gilbert		PEUTOT Christian	X	
	PEUTOT Christian	X			
	LEYDIER Eric (s)				
Nemours (eau potable et assainissement)	ROUX Philippe		BAURY-SAILLY Frédéric	X	
	CAZAURAN Guillaume				X
	BAURY-SAILLY Frédéric	X			
	Kindert Gilles (s)				
Ormesson (eau potable)	RAFFALLI Laurent	X			
	NEHOULT Jean-Pierre	X			
	DARVILLE Eric	X			
	DIDIER Jean-Pierre (s)				
Poligny (assainissement)	LEDUC Christine	X			
	PANEK Pascal				X
	GUERPILLON Evelyne				X
	PERRAULT Fannie(s)				
Saint-Pierre-lès- Nemours (eau potable et assainissement)	DUMAY Jean-Claude	X			
	DALMAYRAC Eric				X
	REMOND Thierry	X			
	LANDAIS Bruno(s)				

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 8 février 2022 à la STEP Nemosia, rue des étangs à Saint Pierre Lès Nemours, sous la présidence de Monsieur Christian PEUTOT.

Après appel des membres et la désignation d'un secrétaire de séance dans le cadre des affaires relatives à la compétence eau potable, Monsieur Jean-Pierre NEHOULT, le Quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 18h30.

Assistaient également à la réunion :

Bernard GIAMINARDI du Groupe Ecologique de Nemours et des Environs (GENE)
Stéphanie PASKA et Fabrice LECLOU du SIAEP

Cliquez dans chaque rubrique pour accès direct

	OBJET	DELIBERATION
POLE EAU POTABLE	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022	2022/001
	SURTAXE EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2022	2022/002
	AFFAIRES DIVERSES	PAGE 5 A 13

ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le Procès-verbal de la précédente réunion du 28 septembre 2021.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

DELIBERATION : 2022/001

Le Président rappelle à l'assemblée que, comme le prévoit la loi d'administration territoriale du 6 Février 1992, et l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser une discussion sur les orientations budgétaires chaque année (Débat d'Orientations Budgétaires), dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

L'article L2312-1 du CGCT relatif au Débat d'Orientations Budgétaires impose au Président de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le formalisme, le contenu, les modalités de publication et de transmission de ce rapport sont prévues par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et inscrits à l'article D.2312-3 du CGCT.

Le président ayant présenté le rapport d'orientations budgétaires, le Comité Syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022 du service Eau potable et précise que le rapport d'orientations budgétaires a été établi pour servir de support au débat et remis à tous les conseillers syndicaux.

LE SUPPORT PROJETÉ EN SÉANCE EST À VOTRE DISPOSITION EN ANNEXE 1 ([cliquez pour accès direct](#))

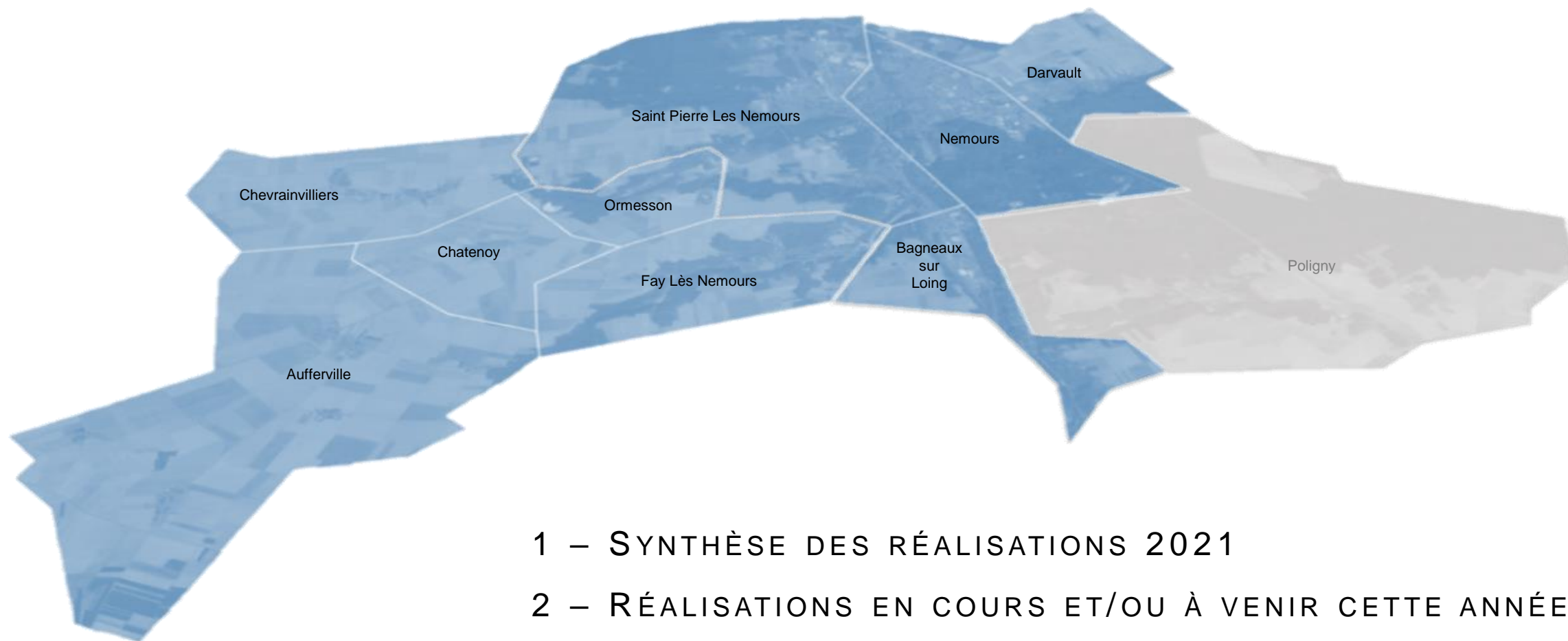
SURTAXE EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2022

DELIBERATION : 2022/002

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2224-19 et suivants,

Le Président indique que le budget Eau potable présente un résultat provisoire de 1 534 K€ et une situation financière qui commence à s'améliorer avec l'extinction de certains emprunts, et sur sa proposition, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Syndical décide de reconduire pour les consommations de l'année 2022, la surtaxe actuelle de 1,25 € H.T. / M3 pour toutes les communes. (Sans augmentation pour la 11^{ème} année consécutive)

[Retour au sommaire](#)



1 – SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2021

2 – RÉALISATIONS EN COURS ET/OU À VENIR CETTE ANNÉE

1 – SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2021

OBJET	INVESTISSEMENTS SIAEP BUDGET / CPTÉ TRAVAUX DSP	INVESTISSEMENTS SAUR ENGAGEMENTS DSP
Renouvellement des 11 branchements plomb communaux (Aufferville (1) – Bagneaux sur Loing (1) – Nemours (6) – St Pierre Les Nemours (3))	35 640 €	
Réservoir de Chatenoy – Ormesson (Mise en place d'un extracteur d'air dans le local chloration)	1 433 €	
Réservoir de Chatenoy – Ormesson (Réfection partielle façade suite à tags)	1 614 €	
Local technique 19 rue de Bagneaux à Saint Pierre Lès Nemours (Réfection de la façade)	2 395 €	
Sécurisation de l'accès à l'accélérateur de Darvault (remplacement de la trappe)	1 695 €	
Installation d'une climatisation réversible à l'usine de l'eau	29 700 €	
Secteur 26 rue Charles Gonneau à Nemours - Dévoiement de la canalisation initialement en domaine privé	16 687 €	
Sécurisation de 2 pompes à l'utep (mise en en place de démarreurs sur pompes de départs vers Montmien pour éviter les coups de béliers)	5 193 €	
Mise en place de 3 bornes monétiques de puisage d'eau	35 436 €	
Campagne de renouvellement de 100 branchements plomb / Chevrainvilliers (13) – Nemours (24) – Saint Pierre Lès Nemours (63)		161 530 €
Travaux Rue du Général Leclerc à Nemours (renouvellement de 265 ml de canalisations Ø 160 entre Rue d'Erceville et l'Avenue Roux)	73 400 €	
Travaux sur canalisation Rue de la Gare à Saint Pierre Lès Nemours (suppression vétuste Ø 60 et reprise 35 branchements sur Ø 125 existante)	19 070 €	
Travaux de sécurisation de l'accès aux trois bâches d'eaux brutes (pose de garde-corps)	11 140 €	
abandon du GSM data et passage en IP des équipements de télétransmission des ouvrages Eau Potable	1 375 €	4 830 €
TOTAL RÉALISATION SUR LE PÉRIMÈTRE EAU POTABLE DU SIAEP EN 2021	239 608 € ht	166 360 € ht
	405 968 € ht	

2 - RÉALISATIONS EN COURS ET/OU À VENIR CETTE ANNÉE

SOLARISATION DES SITES DU SIAEP



--> STEP Nemosia : Avis favorable sur déclaration préalable reçu des services instructeurs

--> UTEP Les Fontaines : Déclaration préalable en cours d'instruction (avis favorable sur la nouvelle implantation proposée reçu le 03/02 du pôle prévention des risques de la DDT)

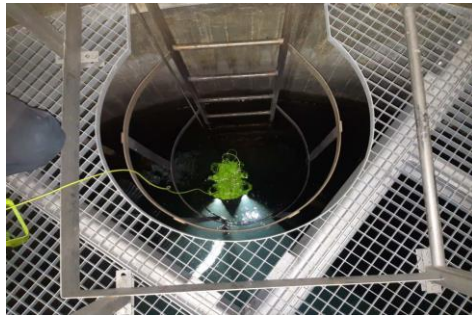
Installation des panneaux solaires sur les sites envisagée au cours du second trimestre 2022

2 - RÉALISATIONS EN COURS ET/OU À VENIR CETTE ANNÉE

PUITS À DRAINS DES DOYERS

INSPECTION PAR DRONE SOUS-MARIN SUITE À BAISSSE DE RENDEMENTS

(en vue de la régénération du puits)



intervention en cours jusqu'au 09/02/22
Conclusions à venir 1^{er} semaine de mars

Investissement SIAEP 13 732 € ht

UTEP LES FONTAINES

REPRISE DE L'ÉTANCHÉITÉ DES DEUX BÂCHES DE NEUTRALISATION



Travaux
à venir en mars

Investissement SIAEP : 37 222 € ht

BÂCHE DU PUIT DES DOYERS

REPRISE DE L'ÉTANCHÉITÉ ET RÉFECTION DE L'ENDUIT



Investissement SIAEP : estim. 12 000 € ht

2 - RÉALISATIONS EN COURS ET/OU À VENIR CETTE ANNÉE

BÂCHE EAU POTABLE DE CHAINTREAUVILLE REPRISE DU MUR DE SOUTÈNEMENT



Travaux à venir en mars

Investissement SIAEP : 4 610 € ht

UTEP LES FONTAINES REPRISE DE L'ÉTANCHÉITÉ DES CUVES DE RÉTENTION



Investissement SIAEP :
estim. 27 600 € ht

PROGRAMME DE TRAVAUX 2022 SUR RÉSEAUX AEP :

1 - RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS :

130 mètres de canalisations Ø 160 Rue d' Erceville à Nemours
(entre Rue Rancogne et Rue des Prés) : travaux programmés du 01/03 au 08/04/2022

Investissement SIAEP : 72 800 € ht

2 – CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT DE 70 BRANCHEMENTS PLOMB :

- Secteur Nemours (avant réfection voiries par la commune) :
61 branchements sur divers secteurs : travaux programmés du 14/03 au 27/05/2022)

Secteur Saint Pierre Lès Nemours (avant réfection RD40 par le Département) :
7 branchements Route de Larchant (travaux programmés du 14/02 au 25/02)
2 branchements angle Chemin de la Vallée / rue du Guinebert (bout de réseau)

Investissement SAUR : 113 000 € ht

Le président fait part à l'assemblée des points divers suivants :

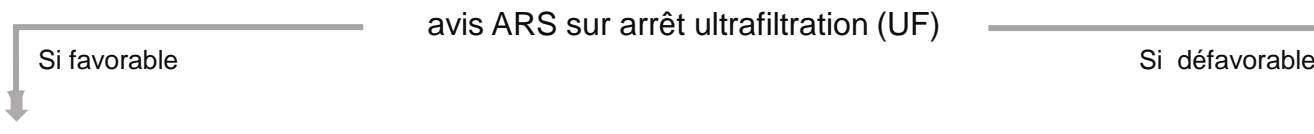
1) UTEP – Filière ultrafiltration (membranes en fin de vie à renouveler et problématique perchlorates) :

- Renouvellement de l'ultrafiltration (UF) prévu au Plan de Renouvellement du contrat DSP (440 k€)
- Demande adressée à l'ARS pour autorisation fonctionnement UTEP sans ultrafiltration
- Phase en cours jusqu'à fin mars 2022 → suivi de la qualité de l'eau traitée sans passage sur UF
- À l'issue → position ARS sur arrêt de la filière UF



2) UTEP - Optimisation des consommations électriques (remplacement pompes immergées par pompes de surface):

- Le gain potentiel annuel s'élèverait à 304 Mwh sur les 1000 Mwh (soit - 30%) et nécessite un investissement de l'ordre de 278 k€
- La concrétisation du projet reste dépendante de la position de l'ARS à venir en avril prochain et, suivant cet avis, deux cas de figure possible :



nouvelles pompes installées à la place des modules UF



Pompes actuelles dans les bâches



Pompes de surface projetées

Nécessitera la construction d'un local pour installer les pompes de surface



3) UTEP - TROP PLEIN DES BÂCHES DE LAVAGE – REJET DANS LE CANAL DU LOING (mousse) :

- Le dossier de déclaration des rejets du trop plein est en cours d'élaboration par le Cabinet Merlin pour envoi à la DDT77 pour instruction début mars.
- Le suivi de la qualité des rejets, à annexer au dossier de déclaration, est en cours par l'exploitant, la dernière analyse réalisée le 18/01/2022 étant en tout point conforme.



4) AFFAIRE MME TRAN SIS 109 AVENUE DE LYON À NEMOURS (Canalisations sur parcelles A021 et A022 en cours d'acquisition par le SIAEP)

- Le SIAEP est toujours dans l'attente de la convocation par le notaire pour la signature de l'acte de vente, ce dernier étant lui-même dans l'attente du retour de l'état d'inscription hypothécaire pour convoquer les parties.



5) DÉGÂTS DES EAUX - SINISTRE D'UN USAGER RÉSIDANT RUE DES CANES À AUFFERVILLE

- Ce dossier trouve son origine du fait d'importantes fissures constatées au fil des mois depuis 2018 sur le mur d'un usager suite à une fuite de la canalisation de distribution située dans sa rue, et au refus de prise en charge par les assurances au motif d'une déclaration tardive faite en 2020.
- Les travaux de réfection du mur d'un montant de 8 701 €, pris en charge à 50% par SAUR en sa qualité d'exploitant et à 50 % par le SIAEP en sa qualité de propriétaire, se sont achevés en janvier dernier.

6) NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION SIAEP :

- Afin d'optimiser la diffusion d'informations sur la gestion de ses services auprès du plus grand nombre, en complément de son site internet, à compter de cette année le SIAEP est également présent sur les supports de communications Facebook et PanneauPocket

FLASHEZ OU CLIQUEZ POUR ACCÈS DIRECT



SITE INTERNET



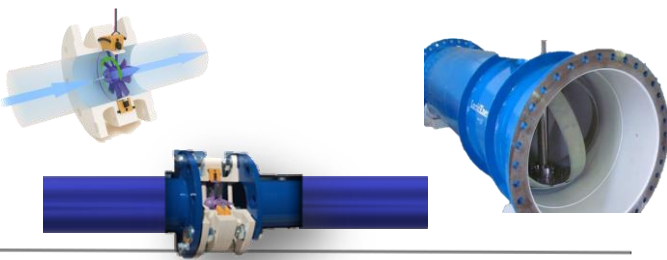
FACEBOOK



PANNEAUPOCKET

7) PISTES D'OPTIMISATION TOUJOURS EN COURS D'ÉTUDES PAR LE SIAEP :

- Le SIAEP poursuit ces études dans le cadre de ses projets de production d'énergie par micro turbinage des canalisations d'eaux d'une part, et d'autre part en vue de la réutilisation des eaux usées actuellement rejetées au Loing après traitements par la STEP Nemosia.



8) AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES (AAC) DE LA RÉGION DE NEMOURS :

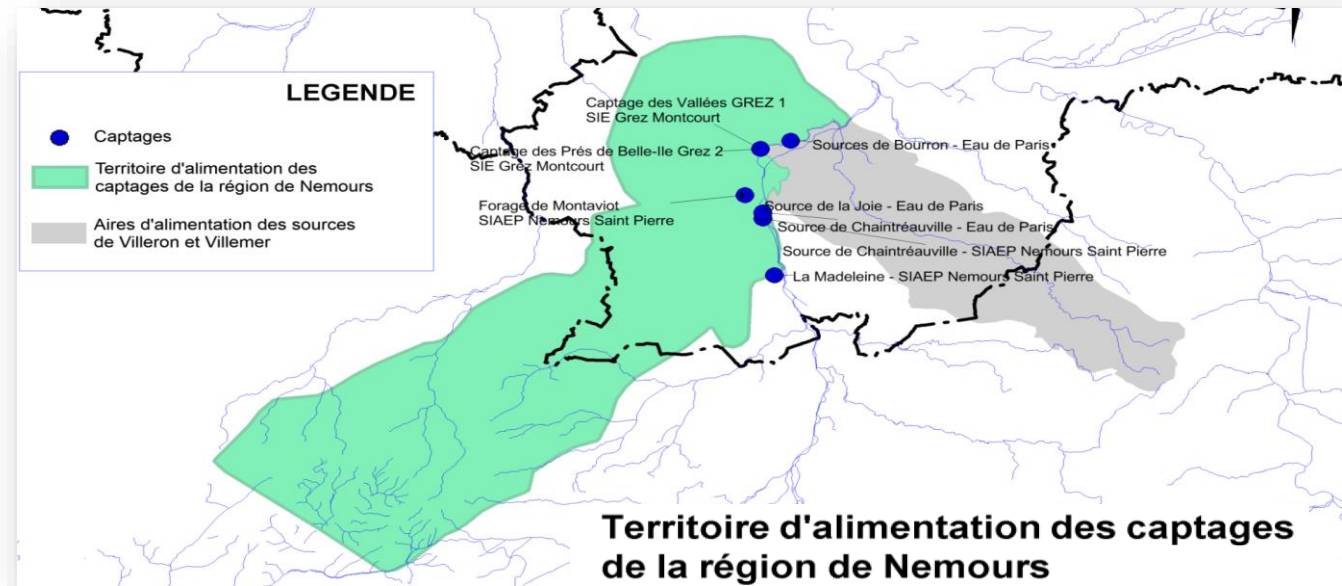
Rappel du contexte : Les problématiques de qualité de l'eau (nitrates, pesticides, perchlorates) engagent les gestionnaires de captages à mettre en œuvre et à suivre un plan d'action visant à protéger et à restaurer la qualité des ressources présentes sur l'aire d'Alimentation des Captages de la région de Nemours.

→ Dans ce cadre, une réunion du COmité de PILotage* a eu lieu le 3 février dernier à l'UTEP les Fontaines pour faire un point d'avancement sur l'évolution des pratiques de gestion par les agriculteurs partenaires de l'usage de « **Culture Intermédiaire Piège à Nitrates** » (CIPAN) et autres techniques de semis à la volée de couverts avant récolte.

Cette présentation fut l'occasion pour monsieur Peutot de souligner l'intérêt de faire le lien entre les actions menées dans le cadre de ce partenariat avec la chambre d'agriculture et celles engagées par la Communauté de Communes du Pays de Nemours au titre de son [Plan Climat Air Energie Territorial](#) (PCAET)

* Partenaires membres du COPIL :

Eau de Paris, SIE de Grez-Montcourt, SIAEP de Nemours Saint Pierre, Agence de l'Eau Seine Normandie, Agence Régionale de Santé d'Île De France, Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne et Chambre d'Agriculture d'Île De France



→ Au titre de leurs objectifs communs de protection des ressources en eau, un projet de convention de partenariat SIAEP / SIE Grez-Montcourt / Eau De Paris est en cours d'élaboration et sera prochainement adressé aux Syndicats pour approbation. Cette convention intégrera une enveloppe annuelle estimative que chaque partenaire envisage d'allouer aux actions, le SIAEP de Nemours Saint Pierre prévoyant pour sa part d'y contribuer à hauteur de 1 000 €.

→ Sur proposition d'Eau De Paris, une visite des sources de la joie par les agriculteurs devrait être programmée en mai-juin prochain. Une visite de l'UTEP les Fontaines sera éventuellement couplée à celle-ci.

9) NOUVEAUX LOCAUX DU SIAEP AU 41 QUAI VICTOR HUGO À NEMOURS :

Dans le cadre de la réorganisation des différents bureaux au siège de la Communauté de Communes du Pays de Nemours et sur proposition de cette dernière, de nouveaux locaux ont été alloués au SIAEP. Le déménagement est prévu le 21 février prochain, le SIAEP quittant le 1^{er} étage du bâtiment Nord, pour intégrer le RDC du bâtiment Sud.

SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS EN COURS ET/OU À VENIR CETTE ANNÉE

OBJET	INVESTISSEMENTS SIAEP BUDGET / CPTÉ TRAVAUX DSP	INVESTISSEMENTS SAUR ENGAGEMENTS DSP
Puits à drains des Doyers - Inspection caméra en vue de sa régénération (baisse de rendements)	13 732 €	
Bâche du puits des Doyers - Reprise de l'étanchéité et réfection de l'enduit	12 000 €	
UTEP – Reprise étanchéité des deux bâches de neutralisation	37 222 €	
Bâche eau potable de Chaintreauville - Reprise du mur de soutènement	4 610 €	
UTEP – Reprise étanchéité des cuves de rétention	27 600 €	
Travaux 2022 – reprise de 130 mètres de canalisations Ø 160 entre Rue Rancogne et Rue des Prés à Nemours)	72 800 €	
Campagne 2022 de renouvellement de 70 branchements plomb - Nemours (61) et Saint Pierre Lès Nemours (9)		113 000 €
UTEP – Optimisation des consommations d'énergie – remplacement pompes immergées par pompes de surface		278 000 €
Total réalisation sur le périmètre eau potable du SIAEP en 2021	167 964 € ht	391 000 € ht
	558 964 € ht	

PROCHAINES RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL – ANNÉE 2022

DATES	PRINCIPALE AFFAIRE À L'ORDRE DU JOUR
MARDI 15 MARS 2022 (ou mardi 22 mars 2022 suivant réception des comptes de gestion par la trésorerie)	BUDGETS 2022
MARDI 14 JUIN 2022	RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – EXERCICE 2021
MARDI 27 SEPTEMBRE 2022	RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE – EXERCICE 2021

LES CONSEILS SONT FIXÉS À 18H30
SALLE DE RÉUNION DE LA STEP NÉMOSIA
RUE DES ÉTANGS À SAINT PIERRE LÈS NEMOURS

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19 heures 20.

Le Président,

Signature apposée 16/02/2022

Christian PEUTOT

Le secrétaire affaires eau potable

Signature apposée 15/02/2022

Jean-Pierre NEHOULT

Dans le cadre des affaires relevant du pôle assainissement, le quorum n'ayant pas été atteint, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président informe l'assemblée que le Conseil Syndical se réunira à nouveau le **mardi 1^{er} mars 2022 à 18 heures** à la **STEP Nemosia**, pour délibérer valablement sans condition de quorum.

[Retour au sommaire](#)



COMITE SYNDICAL DU MARDI 8 FEVRIER 2022

PIECE ANNEXE

(Support projeté en séance)

- RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 – SERVICE EAU POTABLE



**Comité Syndical
Du 8 février 2022**



SOMMAIRE

Préambule	Page 3
Contexte économique	Page 4
Résultats de clôture de l'exercice 2021	Page 5
Les Recettes :	
La surtaxe	Page 6
L'aide du fonds de soutien	Page 7
Les redevances	Page 7
Les Dépenses :	
Les charges courantes	Page 7
La dette	Pages 8 à 11
Les investissements	Page 12
Situation financière - les soldes intermédiaires de gestion	Page 13
Les orientations	Page 14

Préambule

La loi d'administration territoriale de la République de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière du syndicat. Le Président ne peut être juridiquement lié par les prises de position des délégués syndicaux à ce stade de la procédure.

L'article 107 de la Loi NOTRe du 7/8/2015, a voulu accentuer l'information des conseillers et a créé le rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le DOB. Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 en prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission. Ces dispositions sont applicables aux syndicats mixtes.

Ainsi, notamment pour les collectivités de plus de 3500 habitants, ce rapport doit contenir les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement), les engagements pluriannuels envisagés (programmation d'investissement), la structure et la gestion de la dette et de l'évolution de l'endettement, ainsi que l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et d'épargne nette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, et comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 doivent également figurer dans le rapport les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel (budget principal et budgets annexes)

Il est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Le contexte économique

Face à la crise sanitaire mondiale qui a débuté début 2020, les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures qui ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique. Au niveau de la croissance économique, on observe ainsi un rebond du PIB important en 2021 de l'ordre de 5.7 % après un recul de 2.8 % en 2020. Cependant cette croissance subit l'inflation mondiale engendrée par l'augmentation du cours du pétrole BRENT, ajoutée à d'autres éléments conjoncturels qui poussent les prix à la hausse depuis la sortie des confinements : difficultés de recrutement, hausses de salaires, désorganisation des chaînes d'approvisionnement, pénurie de matières premières. La croissance mondiale pourrait ainsi ralentir à 4% en 2022.

En zone euro, après une chute en 2020 (-6.5%), le PIB pourrait atteindre 5.1 % en 2021 et 4.1 % en 2022. L'Europe a établi un plan de relance de 2 000 milliards d'euros qui doit « contribuer à la reconstruction de l'Europe de l'après COVID-19 ». La BCE a maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes en 2021, qui se sont légèrement resserrées au dernier trimestre du fait de l'accélération de l'inflation.

En France, les plans de soutien se sont concentrés sur les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens tel que le chômage partiel financé en 2020 pour un coût de 27.1 milliards d'euros. Puis les plans de relance ont pris le relais, et le plan d'investissement France 2030 de 30 milliards d'€ sur 5 ans a été dévoilé fin 2021, afin de booster et rénover l'industrie française, dont la moitié des dépenses seront tournées vers la transition écologique.

Le PIB a augmenté de 6.8 % en 2021 grâce à la reprise de la demande dans le secteur des services, la consommation publique, et au commerce extérieur. Dans ce contexte favorable, la croissance est estimée à 4% pour l'année 2022, et on peut espérer un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique. Il faut toutefois prendre en compte les difficultés d'approvisionnement auxquelles certaines entreprises doivent faire face et qui constitue un obstacle à la production.

En matière d'emploi, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au 1^{er} semestre 2021, 438 000 emplois ont été créés, et à fin 2021 le taux de chômage serait de 7.6 % (il était de 8.5 % en juillet 2019). Les entreprises rencontrent toutefois des difficultés de recrutement notamment dans le bâtiment et l'industrie s'expliquant par le dispositif de chômage partiel, les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre, et l'interruption soudaine des activités.

Le budget 2022 de l'Etat compte principalement sur la conjoncture économique, soit principalement la consommation des ménages, si toutefois l'inflation (prévue à 1.5 %) n'est pas durablement plus élevée qu'attendu, et le marché du travail moins dynamique que prévu ce qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activités.

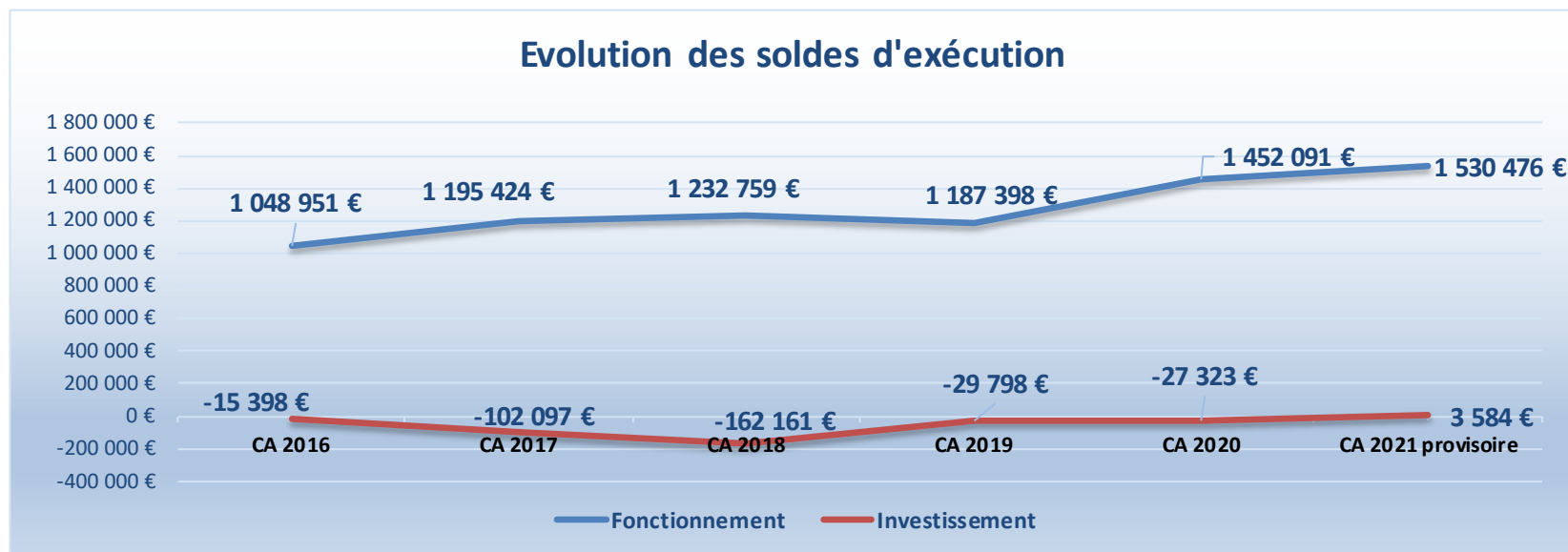
Après 2 années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, la loi de finances 2022 prévoit les chiffres suivants :

- Le **PIB : 4% en 2022** (6.8 % en 2021, -8% en 2020, 1.8 % en 2019)
- Le **déficit public : 5 % du PIB en 2022**, (8.1 % en 2021, 9.1 % en 2020 ; 3.1 % en 2019)
- La **dette publique : 114 % du PIB en 2022** (115.6 % en 2021, 115 % en 2020 ; 98.8 % en 2019)
- Le **poids de la dépense publique : 55.6 % en 2022** (59.9 % en 2021, 60.8 % en 2020 ; 54 % en 2019)
- L'**inflation : 1.7 % en 2022** (1.6 % en 2021, 0.5 % en 2020), impactée par la composante énergie et les difficultés d'approvisionnement.

(source : DOB 2022 de la Caisse d'épargne – janv. 2022)

Résultats provisoires de clôture de l'exercice 2021

Année 2021	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 (a)	RESULTATS 2020 REPORTEES en 2021 (b)	RESULTAT GLOBAL 2021 (a+b)
Section de fonctionnement	1 704 909.77 €	1 599 201.80 €	105 707.97 €	1 424 768.26 €	1 530 476.23 €
Section d'investissement (dont restes à réaliser)	1 035 207.44 €	1 034 001.49 €	1 205.95 €	2 377.90 €	3 583.85 €
TOTAL	2 740 117.21 €	2 633 203.29 €	106 913.92 €	1 427 146.16 €	1 534 060.08 €



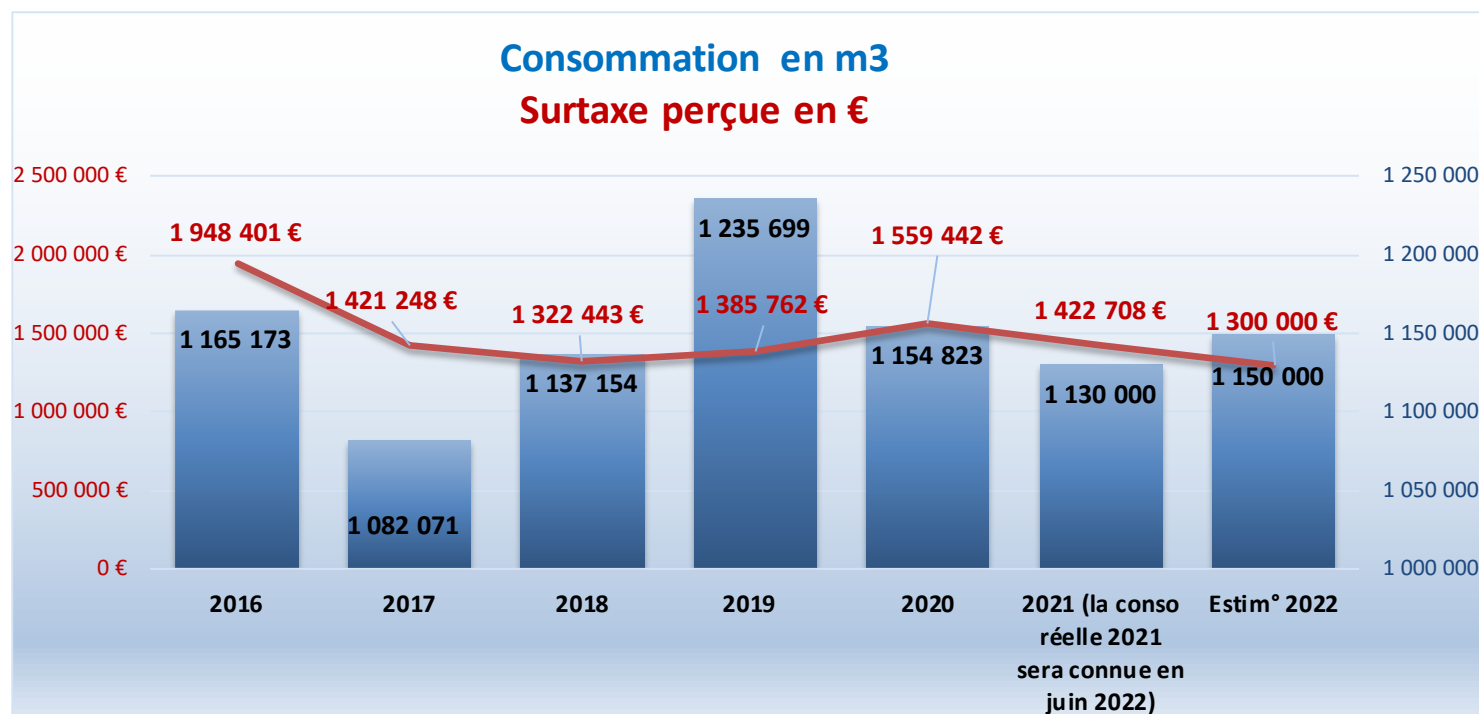
LES RECETTES de FONCTIONNEMENT

LA SURTAXE

☞ La surtaxe est la principale recette du Syndicat. Elle représente 95 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle est fixée à 1,25 € H.T./m³ depuis 2013 pour chaque commune.

☞ Après une consommation moyenne de 1 154 Km³ entre 2016 et 2020, on peut s'attendre à une légère baisse de la consommation pour l'année 2021 du fait des conditions climatiques estivales (évaluée à 1 130 Km³) ce qui générera une régularisation de la recette 2021 (à percevoir en 2022) plus faible que les années précédentes, d'où une estimation de la recette globale 2022 à **1 300 000 €**.

☞ Le rapport d'audit du contrat de DSP établi par la société COGITE fait apparaître un taux d'impayés en 2020 de 2.93 % (123 K€) soit 1,7 fois supérieur à 2019. Le montant des factures irrécouvrables est passé de 10 629 € en 2019 à 24 800 € en 2020.



La recette 2016 est marquée par la transition entre les deux contrats de DSP, soit une recette d'environ 17 mois de surtaxe.

L'AIDE DU FONDS DE SOUTIEN

Pour mémoire, cette aide finance en partie la pénalité de refinancement de 2 emprunts toxiques sur les 4 refinancés, pour un montant total de 785 627 €. Cette aide est versée au SIAEP pour un montant de **60 433 €/an**, soit 13 annuités versées de 2016 à 2028. En 2022, l'Etat versera au SIAEP la totalité du solde de l'un des deux contrats soit **146 490 €**.

LES REDEVANCES

- ❖ Loyer INFRACOS pour l'antenne posée sur le Château d'Eau Montmien : **5 520 € H.T.**
- ❖ Redevance d'occupation du domaine public facturée à SAUR, calculée sur la longueur du réseau et l'emprise au sol des ouvrages bâtis : **344 € H.T.**

LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Le budget eau potable étant un budget annexe du budget assainissement, il ne comporte pas de charges de personnel.

LES CHARGES COURANTES DU SERVICE

Les dépenses courantes s'élèvent en moyenne à **40 000 € H.T/an**, et sont constituées au budget par :

- ❖ Provision d'achat d'eau à Eau de Paris et au plateau sud Bocage : 5 000 €
- ❖ Provision pour petits travaux d'entretien : 6 000 €
- ❖ Redevance d'occupation du terrain de l'UTEP : 12 200 €
- ❖ Redevances à Voies Navigables de France, Eau de Paris, et Nexity (ex Réseaux Ferrés de France) : 14 000€,
- ❖ Mission de contrôle du contrat de DSP pour 5 100 € (contrat renouvelé en 2019 pour 3 ans pour un coût total 14 850 € H.T.),
- ❖ Redevance annuelle pour le logiciel EMI pour la gestion des nappes de 2 400 € H.T.,

Seront également inscrits en 2022 :

- ❖ Renouvellement de la convention avec APRR : **3 500 €** (pour 5 ans)
- ❖ Provision de **1 000 €** pour frais divers dans le cadre du partenariat lié à la convention d'objectif avec Eau de Paris pour la protection des ressources en eau.
- ❖ L'indemnité de remboursement anticipé de 2 emprunts (page 8) pour **17 000 €**, ainsi que le capital restant dû pour **53 000 €**.

L'INVESTISSEMENT

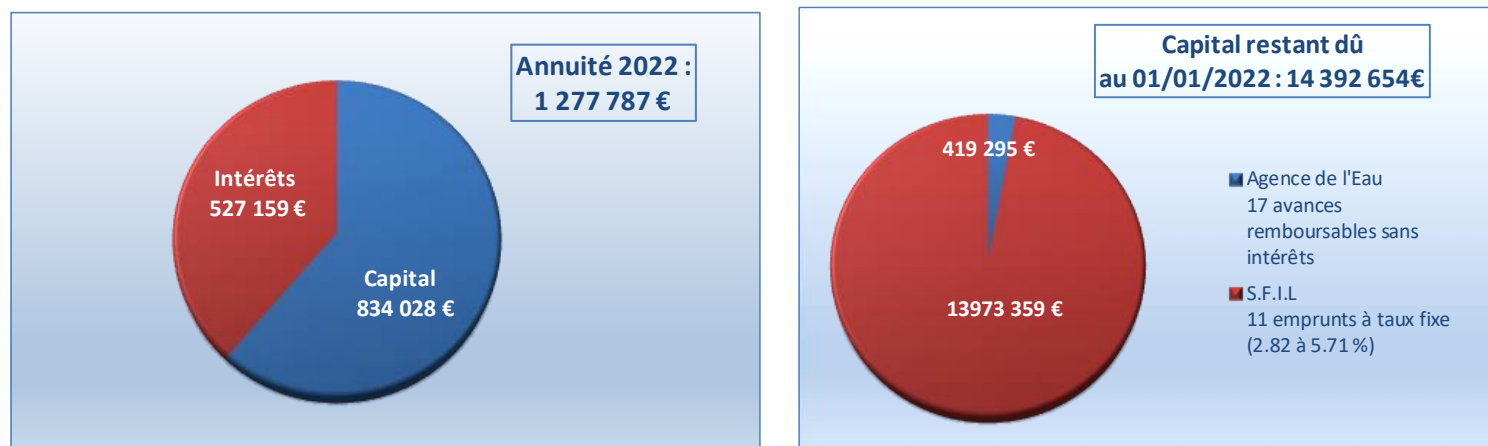
LA DETTE

L'encours de la dette au 1^{er} janvier est de 14 392 654 €.

Pour la majorité, ces emprunts, pour environ 14 M€, ont été contractés à compter de 2008 pour la construction de l'usine de l'eau et le raccordement des communes.

Cette dette s'est trouvée alourdie de 3 430 000 € par le refinancement des emprunts toxiques en 2015. 4 emprunts étaient concernés, 1 seul a vu son taux augmenter jusqu'à 12.33 % (au lieu de 3.88 %), cependant la SFIL nous a imposé de refinancer les 4.

Dorénavant, tous les emprunts contractés auprès des organismes bancaires ont des taux fixes, et sont classés A1 sur l'échelle GISSLER, donc sans risque.



(Hors remboursement anticipé des emprunts)

Remboursement anticipé de 2 emprunts en 2022 :

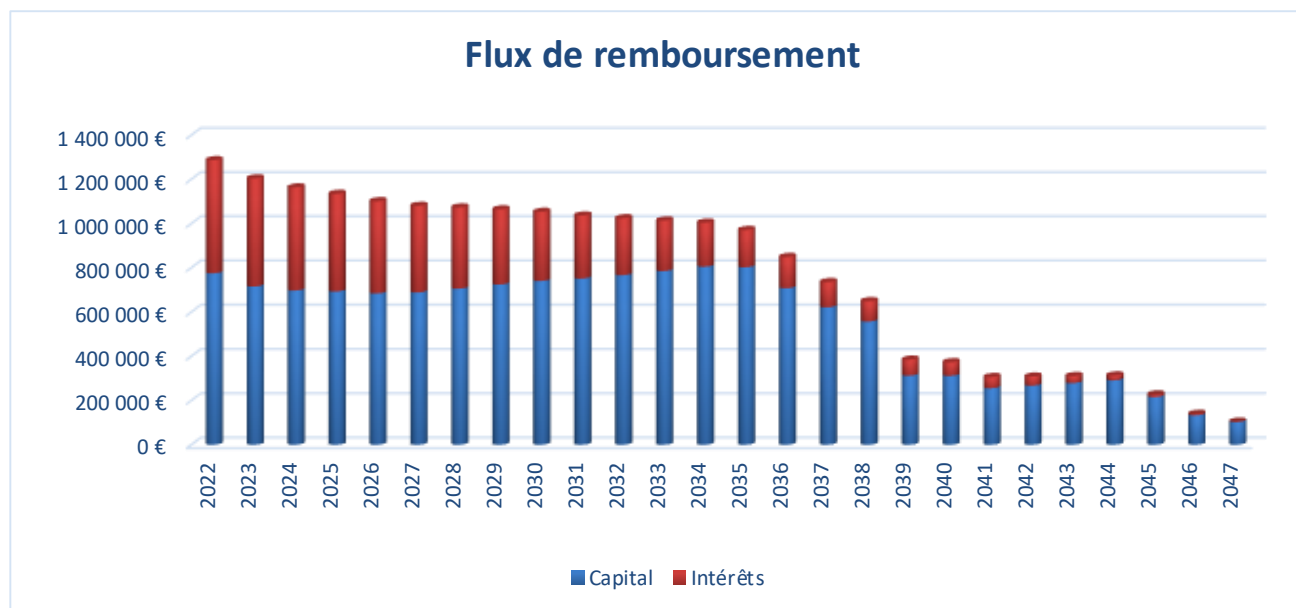
N° contrat	Date de l'emprunt	Objet	Montant	Durée restante en années	Taux	Date prévisionnelle du rembt	Échéance annuelle (base 2021)	Capital remboursé	Indemn.remibt anticipé estimée par la SFIL (a)	Intérêts dûs jusqu'à l'échéance (b)	Coût de l'opération (a-b)
MON 237739 EUR	2005	Transfert compétence St Pierre (reprise emprunts)	64 457 €	12	5.49%	01/06/2022	3 976 €	22 311.96	6 538 €	7 486 €	- 948 €
MON 237737 EUR	2005		82 323 €	10	5.71%	01/07/2022	5 138 €	30 490.00	10 205 €	11 490 €	- 1 286 €
TOTAL							9 114 €	52 801.96	16 743 €	18 976 €	- 2 233 €

Ces sont les 2 emprunts dont le taux est le plus élevé, et dont le coût de sortie est le moins pénalisant, il revient à 2 233 €.

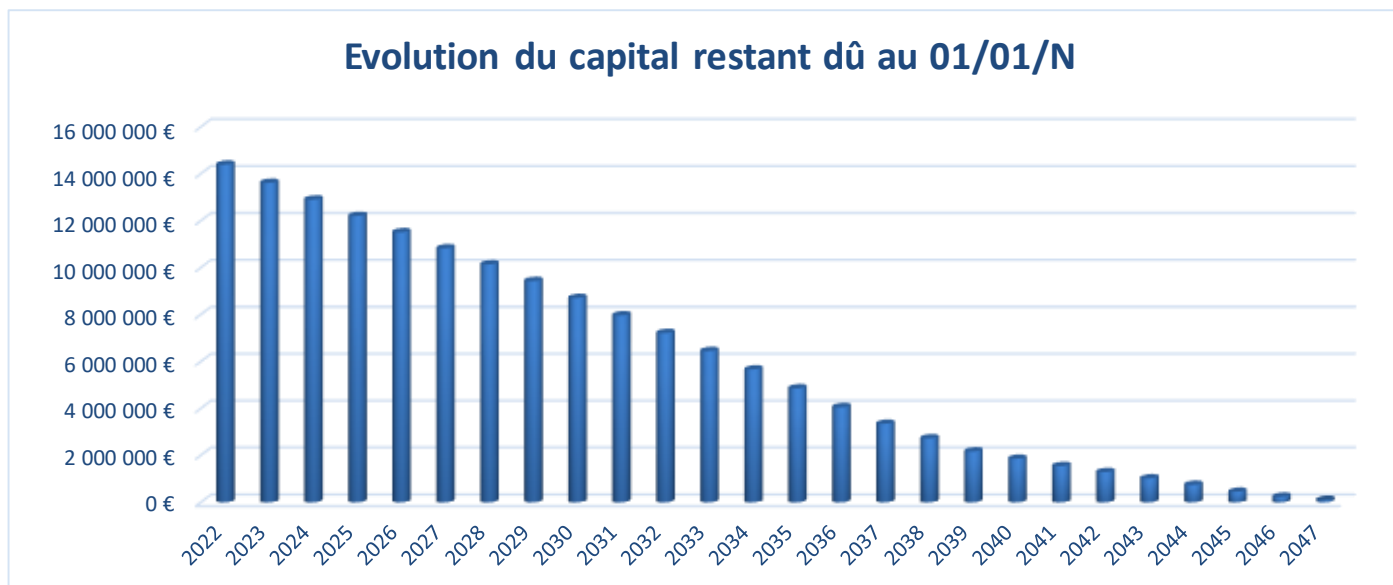
Concernant les 9 autres emprunts (hors avances remboursables de l'Agence de l'Eau), leur remboursement anticipé n'est pas opportun considérant l'indemnité de remboursement anticipé : 5 M€.

L'économie réalisée sur les intérêts serait de 3 M€, soit un coût net pour le SIAEP d'environ 2 M€.

Extinction de la dette :



Les annuités vont significativement diminuer en 2023 en passant sous la barre des 1 200 K€ après 9 années à un niveau moyen de 1 300 K€



Ratios d'endettement :

☞ **Capacité de désendettement** (= Encours la dette/épargne brute)

Indique le nombre d'années qu'il faudrait pour se désendetter si l'autofinancement était uniquement consacré à financer le remboursement en capital de la dette.

En-dessous de 5 ans, la marge de manœuvre est bonne. La limite préconisée est de 15 ans.

☞ **Ce ratio passe durablement sous la limite de 15 ans dès 2023.**

Bien qu'il soit élevé, il reste cohérent avec :

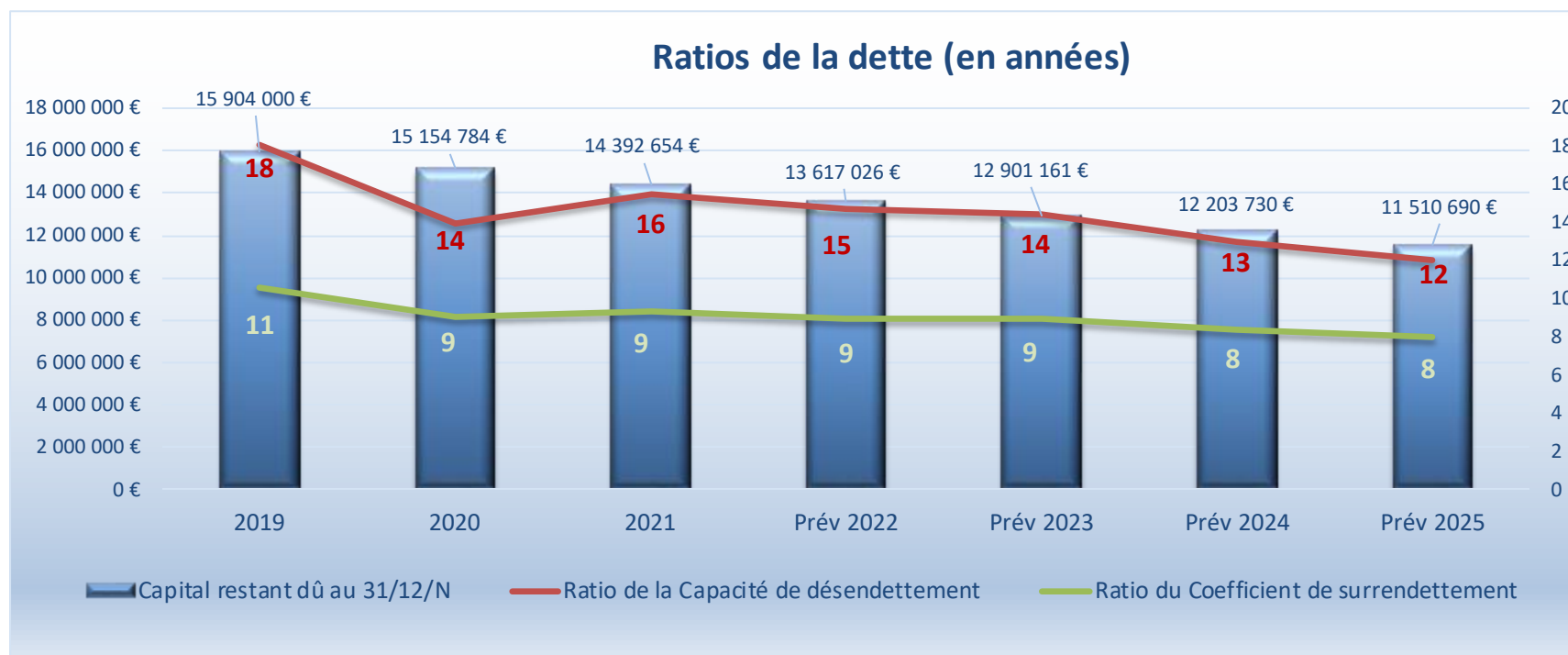
- la durée des emprunts contractés pour financer les investissements ☞ les emprunts du SIAEP ont une durée résiduelle de 20 ans environ
- la durée « de vie » des équipements ☞ Usine de l'eau construite en 2010.

☞ **Coefficient de surendettement** (= Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)

Indique combien d'années budgétaires seraient nécessaires au remboursement du capital restant dû s'il n'y avait que l'emprunt à rembourser.

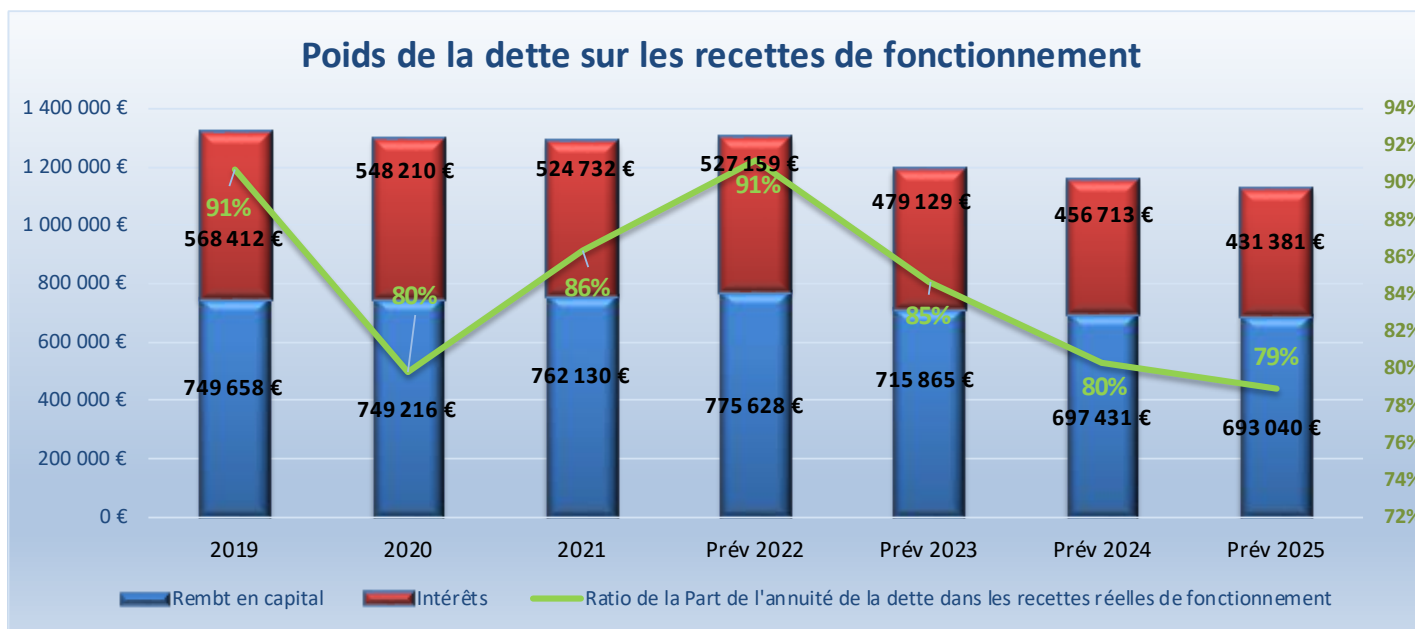
En-dessous de 1 an, l'endettement est faible. La limite préconisée est de 2 ans.

☞ **Le niveau élevé de ce coefficient est dû aux emprunts contractés pour la construction de l'usine de l'eau et le raccordement des communes.**



👉 **Ratio de la part de l'annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement :**

Il permet de mesurer la part des recettes de fonctionnement nécessaires au remboursement de l'annuité de la dette. Il est l'équivalent des 33% de limite d'endettement des ménages. La limite préconisée est de 15 ou 20%.



👉 **85% des recettes sont destinées au remboursement de la dette, le faible niveau des dépenses de fonctionnement permet dégager de la capacité d'autofinancement positive (cf épargne nette page 13).**

A noter :

La capacité de désendettement des budgets principaux et budgets annexes cumulés doit être inférieure à 12 ans pour les communes et EPCI à fiscalité propre. Cette limite n'est pas appliquée aux syndicats de communes mais elle peut toutefois être utilisée comme référence.

Elle est de 13 ans en 2022 du fait du remboursement anticipé des emprunts AEP mais repassera sous la barre des 12 ans en 2023, (elle est de 15 ans pour le budget Eau Potable seul).

INVESTISSEMENTS DIVERS PREVUS EN 2021 :

DEPENSES DIVERSES D'INVESTISSEMENT 2022	Coût H.T.
Bâche de Chaintreauville - Réfection mur de soutainement	4 610 €
Bâche Ile des Doyers - Réfection parement extérieur et étanchéité	14 100 €
Mission d'audit de l'état des châteaux d'eau	30 000 €
TOTAL	48 710 €

ENVELOPPE ANNUELLE DE 129 600 € DU COMPTE TRAVAUX INCLUE AU CONTRAT DE CONCESSION :

COMPTE TRAVAUX 2022 Disponible au 1/1/2022 : 298 000 €	Coût H.T.
UTEP	
Réfection des bâches de neutralisation	37 222 €
Reprise revêtement d'étanchéité des cuves de rétention	27 200 €
DIVERS	
Rue d'Erceville à Nemours - Reprise de la canalisation	73 000 €
Reprise de la collecte des eaux pluviales sur châteaux d'eau	chiffrage à venir
TOTAL	137 422 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT - Rachat de certificats d'économies d'énergie :

Il est possible pour les collectivités de se faire racheter les certificats d'économie d'énergie pour des travaux y ouvrant droit. Cette prime est calculée en fonction du gain annuel d'énergie (kWh), de la durée de vie du produit installé, et d'un coefficient déterminé par l'acheteur du certificat. Elle s'élève en moyenne à 10 à 15 % du montant de l'investissement.

Un dossier peut être monté pour le projet de remplacement des pompes de l'UTEP.

SITUATION FINANCIERE DU SERVICE EAU POTABLE - Les soldes intermédiaires de gestion

EPARGNE DE GESTION (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts)

Elle permet de déterminer le **montant maximal de l'annuité d'emprunt**.

EPARGNE BRUTE ou **capacité d'autofinancement brute** (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement y compris charges d'intérêts)

En M49, l'épargne brute **doit couvrir les dotations aux amortissements nettes** (amortissements des immobilisations - amortissement des subventions).

EPARGNE NETTE ou **capacité d'autofinancement nette** (= épargne de gestion - annuité de la dette)

Elle **doit couvrir les dépenses d'équipement courantes hors programmes**.

Taux de rigidité (= charges de personnel + frais financiers/recettes réelles de fonctionnement)

Définit la part des charges pour lesquelles le syndicat est engagé et dont il devra obligatoirement s'acquitter.

	CA 2020	CA 2021	Estimation BP 2022	Estimation BP 2023	Estimation BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	1 633 867	1 492 109	1 491 839	1 430 000	1 430 000
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts	38 891	66 585	58 200	52 000	53 000
EPARGNE DE GESTION (1)	1 594 976	1 425 524	1 433 639	1 378 000	1 377 000
Taux de marge - Minimum 15 à 20 %	98%	96%	96%	96%	96%
Charges d'intérêts (2)	548 210	524 732	527 159	479 129	456 713
EPARGNE BRUTE (1-2)	1 046 765	900 792	906 480	898 871	920 287
Taux d'épargne - Minimum 15 %	64%	60%	61%	62%	65%
Pour info, montant net des amortissements	752 274	802 025	787 136	790 378	793 712
Annuité de la dette (3)	1 297 426	1 286 862	1 361 187	1 194 994	1 154 145
EPARGNE NETTE (1-3) - Doit être positive (ou temporairement négative)	297 550	138 662	72 452	183 006	222 855
Taux de rigidité en % - Maximum 45 %	34%	35%	38%	37%	35%

En section de fonctionnement, les recettes prévisionnelles sont basées sur une stabilisation voire une baisse pour 2021 de la consommation d'eau. En parallèle, les dépenses diminuent également puisqu'elles sont essentiellement constituées par la charge d'intérêts qui s'amointrit chaque année.

La perspective d'évolution montre une amélioration de la situation financière grâce à la diminution de la dette.

LES ORIENTATIONS

Le budget Eau potable a la particularité d'être marqué par un endettement important. Toutefois, le versement anticipé au SIAEP du solde de l'un des fonds de soutien cette année fait porter la capacité d'investissement à 72 000 € en 2022 et permet de financer les dépenses prévues. Dès 2023 la capacité d'investissement commencera à augmenter, et permettra qu'il soit envisagé de nouveaux programmes de travaux (réfection des châteaux d'eau et bâches par exemple suite à l'audit qui aura lieu cette année).

S'y ajoutent :

L'enveloppe de travaux de 129 600 €/an jusqu'en 2027 prévue au contrat de concession

L'excédent budgétaire (1 530 K€ à fin 2021) qui pourrait parer à des travaux imprévus ou rendus obligatoires par de nouvelles législations, mais qu'il vaut mieux conserver tant qu'il est encore difficile d'emprunter.

L'année 2022 sera essentiellement consacrée à la remise en état de divers bâtiments d'exploitation. La gestion patrimoniale SIAEP/SAUR et les données des compteurs de sectorisation mettent en évidence les travaux prioritaires à réaliser, c'est ainsi qu'en 2022 des travaux de reprise de canalisation seront réalisés sur la rue d'Erceville à Nemours.

En ce qui concerne le programme de renouvellement d'un tiers des branchements plombs intégré au contrat, 306 branchements ont été réalisés sur les 681 prévus depuis le début du contrat en 2016. En 2022, 86 branchements sont prévus (75 à Nemours dont 8 rue d'Erceville, 11 à Saint-Pierre-Lès-Nemours dont 10 route de Larchant). Pour mémoire, prix unitaire d'un branchement : 1 650 € environ en 2022.

Pour l'année 2022, vu les résultats 2021 et les prévisions annuelles, la surtaxe peut être maintenue pour la 11^{ème} année consécutive à 1,25 € H.T/m³.